

Délibération 2021 / 12-06

L'an deux mil vingt et un, le lundi treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Didier LASSECHERE.

Etaient absents : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mme Mireille RECONDU), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS, Monsieur Jean-François CHAMPEAU, Monsieur Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
Ouverture de crédits dépenses et recettes

- Vu les inscriptions au budget primitif 2021 du budget principal,
- considérant l'insuffisance de crédits aux comptes :

En dépenses :

- 6411 : + 15 000.00 €
- 6413 : + 5 586.92 €

En recettes :

- 7472 : + 20 586.92 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide à l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes :

En dépenses :

- 6411 : + 15 000.00 €
- 6413 : + 5 586.92 €

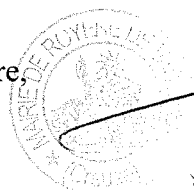
En recettes :

- 7472 : + 20 586.92 €

- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire,



Raymond RABETEAU